



ADEFIM

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS
DES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE

TAXE D'APPRENTISSAGE

EXERCICE 2008

**BORDEREAU DE VERSEMENT À L'OPCAIM
TOUS DÉPARTEMENTS (SAUF 57, 67 ET 68)**

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

**Au plus tard
le 28 février 2009
TOUS DÉPARTEMENTS
(SAUF 57, 67 ET 68)**

**BORDEREAU À RETOURNER
À VOTRE ADEFIM
à l'adresse ci-dessus
accompagné de votre règlement
libellé à l'ordre de l'OPCAIM**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT CE BORDEREAU,
VOUS POUVEZ CONTACTER
VOTRE ADEFIM**



ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ
DES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE

N° IDENTIFIANT ADEFIM

IMPORTANT :
Pour un paiement par virement, communiquez impérativement
votre n° d'identifiant ADEFIM dans le motif du virement

N° SIRET

CODE NAF

CODE NACE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS GÉNÉRALES *ne remplir qu'en cas de modification(s) des informations imprimées ci-dessus

RAISON SOCIALE*

ADRESSE*

CODE POSTAL*

VILLE*

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIE

COURRIEL

PERSONNE À CONTACTER

ACTIVITÉ PRINCIPALE

EFFECTIF AU 31/12/2008

N° SIRET*

CODE NAF*

CODE NACE

Entreprise d'au moins 250 salariés (cf.annexe 1, page 4)

Effectif annuel moyen de l'entreprise (1)

(apprécié au 31/12/2008)

Nombre moyen annuel de salariés en contrat de professionnalisation
ou d'apprentissage

(apprécié au 31/12/2008)

Seuil = (1) x 3%

(arrondi à l'entier inférieur)

VOTRE RÈGLEMENT

Montant à verser à l'ordre de l'OPCAIM

avec un exemplaire du bordereau de versement

,00 €

**Pour un virement, Indiquez votre N° d'identifiant
ADEFIM comme motif de virement.**

**Joindre obligatoirement la copie de l'ordre de
virement, exécuté au plus tard le 28/02/09.**

Paiement par chèque

NOM DE VOTRE BANQUE

DATE DU VIREMENT

NUMÉRO DU CHÈQUE

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les entreprises ayant employé un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale totale n'excède pas 95 113 € en 2008 sont exonérées du paiement de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

Calcul de la contribution au développement de l'apprentissage et de la taxe brute

MS = salaires bruts versés en 2008 selon les bases et modalités visées par le code de la sécurité sociale

*Pour les entreprises d'au moins 250 salariés dont le nombre moyen annuel de salariés, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, est inférieur au seuil de 3 % de l'effectif annuel moyen (calcul page 1).

Nombre d'apprentis au 31/12/2008

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

MS ,00 € x 0,18 % = **A** ,00 €

Les rémunérations imposables sont désormais arrondies à l'euro le plus proche ; la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (article 225, alinéa 3, du code général des impôts).

TAXE BRUTE

En fonction du nombre moyen de salariés en contrat de prof. ou d'appr*

OU **MS** x 0,5 % = **1** ,00 €
MS x 0,6 %* = **1** ,00 €

Joindre en annexe II l'adresse du(des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre(vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet(ces) apprenti(s)

Si vous optez pour un versement sans déduction,

le montant de votre taxe est égal à **A** + **1** = **T** ,00 € à reporter en page 1 du bordereau cellule **T**

Si vous choisissez d'établir une déclaration avec déduction,

renseignez ci-dessous (page 2 et 3), puis reportez le montant total de votre taxe en page 1 du bordereau cellule **T**

Calcul de la déclaration avec déductions

QUOTA D'APPRENTISSAGE

1 x 52 % = **2** ,00 €

FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (FNDMA)

1 x 22 % = **B** ,00 €

SOLDE DU QUOTA

2 - **B** = **3** ,00 €

→ Calcul du concours financier
Montant plafonné au solde du quota **3**

Joindre en annexe l'adresse du(des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre(vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet(ces) apprenti(s)

Nombre d'apprentis au 31/12/2008

Report du montant total calculé en annexe II

CALCUL DU CONCOURS FINANCIER AU(X) CFA

= **C** ,00 €

RESTE DU SOLDE DU QUOTA

3 - **C** = **D** ,00 €

Taxe brute

1

Quota d'apprentissage

2

TAXE SOUMISE AU BARÈME

1 - **2** = **4** ,00 €

VENTILATION DE VOTRE TAXE

Voir explications des catégories en page 4

CATÉGORIE A	<input type="text" value="4"/>	X	<input type="text" value="40 %"/>	=	<input type="text" value="5"/>
CATÉGORIE B	<input type="text" value="4"/>	X	<input type="text" value="40 %"/>	=	<input type="text" value="6"/>
CATÉGORIE C	<input type="text" value="4"/>	X	<input type="text" value="20 %"/>	=	<input type="text" value="7"/>

DÉDUCTIONS

DÉPENSES POUR FRAIS DE STAGES

Si vous avez accueilli, en 2008, des élèves ou étudiants en stage obligatoire ou en périodes de formation en entreprise préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle et faisant l'objet d'une convention tripartite entre l'établissement d'enseignement, l'entreprise, et le stagiaire

CALCUL DE L'EXONÉRATION

CATÉGORIE A : (ex. CAP, BEP ou Bac)
 CATÉGORIE B : (ex. BTS/DUT)
 CATÉGORIE C : (ex. ingénieurs)

(*) joindre en annexe la photocopie de la(des) convention(s) relative(s) au stage obligatoire et/ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

	Nombre de jours ouverts de stage*				TOTAL
<input type="text" value="8"/>	CATÉGORIE A	<input type="text"/>	X 19 €	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="9"/>	CATÉGORIE B	<input type="text"/>	X 31 €	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="10"/>	CATÉGORIE C	<input type="text"/>	X 40 €	=	<input type="text"/> ,00 €

TOTAL EXONÉRATION

+ + = ,00 €

À comparer avec le montant limite de l'exonération en

CALCUL DE LA LIMITE DE L'EXONÉRATION 4 % de la TAXE BRUTE

TAXE BRUTE

MONTANT LIMITE DE L'EXONÉRATION

,00 € X 4 % = ,00 €

IMPUTATION DE L'EXONÉRATION DANS LA LIMITE AUTORISÉE

<input type="text" value="13"/>	CATÉGORIE A	<input type="text" value="14"/>	CATÉGORIE B	<input type="text" value="15"/>	CATÉGORIE C
<input type="text"/>	,00 €	<input type="text"/>	,00 €	<input type="text"/>	,00 €

RESTE DE VOTRE TAXE SOUMISE AU BARÈME

→ Reste de votre taxe soumise au barème

- =

- =

- =

CATÉGORIE A

,00 €

CATÉGORIE B

,00 €

CATÉGORIE C

,00 €

RÉCAPITULATIF

<input type="text" value="A"/>	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="B"/>	FNDMA	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="C"/>	CONCOURS FINANCIERS AU(X) CFA	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="D"/>	RESTE DU SOLDE DU QUOTA	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="E"/>	CATÉGORIE A (NIVEAUX IV ET V)	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="F"/>	CATÉGORIE B (NIVEAUX II ET III)	=	<input type="text"/> ,00 €
<input type="text" value="G"/>	CATÉGORIE C (NIVEAU I)	=	<input type="text"/> ,00 €

VOTRE VERSEMENT À L'ORDRE DE L'OPCAIM CORRESPOND À LA VENTILATION SUIVANTE - Report en page 1 →

= + + + + + + TOTAL = ,00 €

Conformément aux dispositions législatives, l'OPCAIM reversera pour votre compte la contribution au développement de l'apprentissage et le FNDMA au trésor public.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous avez employé un ou plusieurs apprentis au 31/12/2008

Joindre :

- la liste des apprentis et les coordonnées du(des) CFA ou la photocopie des contrats d'apprentissage

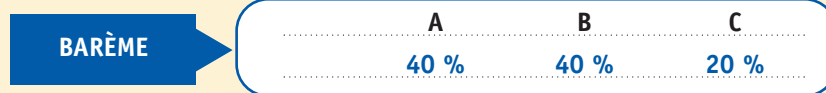
Vous avez des exonérations pour frais de stage

Joindre :

- la photocopie de la(des) convention(s) relative(s) aux stages obligatoires ou aux périodes de formation en entreprise des élèves ou étudiants préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle

LES CATÉGORIES

Le barème est réparti par catégorie (A, B et C) avec affectation d'un pourcentage pour chaque catégorie



Chacune de ces catégories correspond aux niveaux de formations indiqués ci-dessous :

• Catégorie A (niveau IV et V)

Classes pré-professionnelles et classes préparatoires à l'apprentissage (CPA, SEGPA, CLIPA)
Lycées d'enseignement professionnel et enseignement agricole, publics et privés, préparant à un CAP ou BEP
Classes de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques, classe de 3^{ème} d'insertion, classes de 3^e de découverte professionnelle 6 heures
Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un baccalauréat technologique, à un baccalauréat professionnel

• Catégorie B (niveau II et III)

Instituts universitaires de technologie préparant à un DUT et établissements privés assurant des formations similaires
Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant à un BTS
Établissements universitaires préparant les licences professionnelles
Établissements universitaires délivrant les diplômes suivants : diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques, maîtrises de sciences techniques, maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion, maîtrises de sciences et de gestion, maîtrise des instituts universitaires professionnalisés
Écoles privées ou publiques légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion

• Catégorie C (niveau I)

Écoles publiques ou privées légalement ouvertes préparant au diplôme d'ingénieur, écoles privées ou publiques légalement ouvertes d'enseignement supérieur de commerce et de gestion
Établissements universitaires délivrant les diplômes suivants : magistères, masters
Laboratoires de sciences appliquées à l'industrie qui organisent un enseignement technologique et professionnel

ANNEXE I

Entreprises d'au moins 250 salariés - Conditions portant le taux de la taxe d'apprentissage de 0,5 à 0,6 %

• L'effectif annuel moyen de l'entreprise apprécié au 31/12/2008**

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Exemple :

Une entreprise a employé :

250 CDI-12 mois-temps plein
30 CDD-12 mois-temps plein
10 CDD-6 mois temps partiel-24h/hebdo
10 interimaire-3 mois temps plein

calcul →

250x12
+
30x12
+
10x6x24/35
+
10x3

→ = 3 431/12

soit 285,9

**Ne sont pas pris en compte dans l'effectif les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats initiatives emploi, etc...

• Le nombre moyen annuel de salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage au 31/12/2008

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)
Calcul sur la totalité de la durée du contrat (que le salarié soit dans l'entreprise ou dans l'établissement de formation)

Exemple : Une entreprise a employé 11 salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage :

6 contrats de prof. / d'app. du 01/01 au 31/12/08	+	3 contrats de prof. / d'app. du 01/01 au 30/06/08	+	2 contrats de prof. / d'app. du 01/09 au 31/12/08	→	= 98/12	soit	8,2
calcul →		6x12		3x6		2x4		

• Le seuil

3 % de l'effectif annuel moyen → Arrondi à l'entier inférieur

Exemple : Une entreprise dont :

L'effectif moyen annuel = 285,9 Seuil : 285,9 x 3% = 8,6 arrondi soit 8

Le nombre moyen annuel de salariés = 8,2 (en contrat de prof. ou d'app.)

8,2 ≥ 8

→ L'entreprise respecte le seuil minimal

Pas de majoration, donc la taxe brute correspond au taux de 0,5%

